



Tout est parti de la plainte de l'ancien Directeur des rédactions du groupe l'Anecdote, Xavier Messe, contre sieurs Amougou Belinga et Jean Jaques Ze, annulée par le Tribunal de Première instance (TPI) de Yaoundé. Xavier Messe fera alors une sortie pour fustiger la décision « injuste » du Tribunal, non sans tirer sur le PDG du groupe L'Anecdote, Jean Pierre Amougou Belinga. Suite aux accusations portées sur Amougou Belinga par Xavier Messe, Enest Obama va faire immédiatement faire une sortie pour prendre la défense de son patron, tirant violemment sur l'enseignant de journalisme.

237actu vous propose les deux sorties

Xavier Messe

Mardi 23 avril dernier, le juge Bias a pris la décision souveraine d'annuler ma citation directe dirigée contre les nommés MM Jean-Pierre Amougou Belinga et Jean-Jacques Zé pour diffamation. Il a pris sa décision devant le Tribunal de Première Instance de Yaoundé, Centre administratif.

Ce juge a motivé sa décision parce que selon lui, le plaignant que je suis n'était pas totalement identifié dans la citation. Plus exactement, que les noms de mon père et celui de ma mère n'y figuraient pas expressément. Me Léonard Ndèm, un de mes conseils a rappelé au Tribunal «

que le juge est le seul habilité à procéder à l'identification des parties et même des témoins devant la barre ». Mes conseils ont rappelé également à ce juge que le défaut de l'indication de mes parents, cet exploit était sans influence sur mon identité qui s'y trouvait.

Ces conseils sont allés même plus loin en relevant qu'il n'y a aucune disposition dans le Code de procédure pénale qui sanctionne une telle citation de nullité.

Peine perdue, la décision du juge Bias était déjà prise. Même la demande de rabattement de délibéré sollicitée quelques jours avant pour produire l'identification de l'autre Co-prévenu, le nommé Jean-Jacques Zé, cette demande n'a pas été prise en compte.

C'est ainsi qu'il a classé mon dossier et passé aussitôt à un autre, me condamnant même à payer les amendes et les dépens. Je relève par ailleurs que M. Jean-Pierre Amougou Belinga a régulièrement reçu ma citation directe; il a pris connaissance de son contenu, et a demandé au Tribunal d'être jugé en son absence, et que la décision qui adviendrait soit contradictoire à son encontre. Le juge Bias avait un air sérieux, convaincu de faire du bon travail. Il arborait d'ailleurs sur son corps pour la circonstance, les symboles que l'Etat du Cameroun lui avait conférés pour dire juste le droit en son nom

. Ces symboles aux couleurs nationales étaient posés sur ses épaules de costaud. J'avais saisi la justice le 18 juillet 2018 après avoir attendu 4 mois un acte du PDG du groupe pour s'excuser de son erreur. J'estime que, pour mettre un terme à une collaboration contractuelle entre le groupe Anecdote et moi, Amougou Belinga avait choisi la mauvaise manière en faisant diffuser sa décision bourrée d'incongruités et de calomnie par sa télé Vision4. Cette décision était lue par le journaliste Jean-Jacques Zé à l'ouverture du journal télévisé du 04 avril 2018. Il est considéré par la loi comme auteur d'un article diffamatoire.

La décision soulignait que, le Directeur des Rédactions que j'étais à l'époque « n'avait pas atteint les objectifs qui lui avaient été assignés ... et que par conséquent, il était relevé de ses fonctions... et limogé ». J'avais estimé que, au vu du travail abattu au sein de ce groupe en 12 mois seulement, cet acte, par sa méthode et son contenu, n'était rien d'autre qu'une « atteinte délibérée à ma considération, à ma réputation, à mon honneur et à mon professionnalisme reconnu au plan international ». Pour ces motifs, j'avais assigné les concernés en justice pour diffamation, afin d'obtenir réparation selon les procédures et les lois de la République.

Cette plainte introduite dans le circuit classique, fit une curieuse balade du bureau du procureur à celui du procureur général, jusqu'à la Chancellerie, avant d'être finalement enrôlée ! Le ton était donné sur ce à quoi je devrais m'attendre de ma citation. L'acte du juge Bias ne me surprend donc pas.

Ce magistrat au physique rassurant, savait qu'il prendrait beaucoup de risques en laissant les accusés aller à la barre. Tout est contre eux : les tâches accomplies par moi avec preuves, la loi de décembre 1990 sur la Communication sociale, les articles du Code pénal en matière de diffamation... Il fallait donc mettre à l'abri d'une humiliation à la barre, MM Jean-Pierre Amougou Belinga et Jean-Jacques Zé en annulant purement et simplement ma citation ! Mais la justice camerounaise ne se limite pas au juge Bias.

Elle a d'autres instances. Elles seront sollicitées. Quant au juge Bias, il n'a pas donné le sentiment de faire honneur au fauteuil qu'il occupe et aux symboles de la nation qu'il arbore. Je souhaite qu'il lise ce post pour lequel je prendrai des dispositions pour en assurer la diffusion la plus large sur toute la planète. J'en ai les moyens. Ses enfants dans leurs écoles seront interrogés par leurs camarades sur le bien fondé de l'acte posé par leur père. Les enfants sont très curieux ! A lui de leur donner des réponses vraies. Je suis serein. Je ne suis pas certain que le juge Bias affiche de son côté la même sérénité quant à la manière dont il a conduit ma citation, tellement les textes en matière de diffamation dans la presse sont clairs et simples d'application !

Au Cameroun, on s'en remet à la Justice pour la forme. On s'en remet à notre justice pour déranger la conscience des juges comme ceux qui avaient la charge de gérer ma citation. On s'en remet à notre justice pour alimenter les pages de l'Histoire.

L'annulation de ma citation par le juge Bias participe de tout cela. C'est aussi un élément important pour le regard que nous posons sur notre justice et ses juges. Ringo avait chanté : « Oh juges, comment juger, sans savoir où est la vérité ? ». Je voudrais rajouter à cette question pertinente une autre: « Oh juges, pourquoi et comment juger, tout en dissimulant la vérité ?

Ernest Obama

Crée en 1995, le groupe l'Anecdote est aujourd'hui incontestablement le plus grand et le plus connu des groupes de communication au sud du Sahara. Et son principal fleuron, vision 4 télévision en fait un géant dans le panthéon des médias panafricains qui comptent.

Pour Jean pierre AMOUGOU BELINGA, le plus important n'est pas d'atteindre le sommet, mais de se maintenir. Raison pour laquelle, plusieurs talents venant des autres médias ont rejoints le GROUPE L'ANECDOTE . On peut citer pêle-mêle, Jean Jacques Ze, Albertine BITJAGA , JAYSON BLACK, Pierre Celestin ATANGANA ... C'est donc dans cette logique que XAVIER MESSE , quitte son poste de Directeur de publication du très sérieux quotidien MUTATIONS Pour rejoindre LA TOUR de NSAM.

Le choix était-il bon? Pour celui qui connaît l'univers de la presse au Cameroun, très peu aurait pu résister à l'offre mirobolante de celui qui vient de recevoir l'onction pontife du PAPE. En effet, selon des sources généralement crédibles, MESSE touchait 750 000 Fcfa le mois , avec une voiture de service achetée à 16 millions de francs CFA, une prime de signature de 5 millions.

Au delà de la prime de signature, le mutant a exigé le versement d'un an de salaire, et son patron de l'époque a marqué son avis favorable. MESS comme l'appelle ses compères a donc touché le pactole, 7 patates et demi , plus 5 bâtons.

Il se murmure que cet argent a servi à payer les nombreuses dettes de sexe contractées auprès des minettes. On comprend donc aisément pourquoi ce dernier a vite fait de demander une autre avance de salaire de 6 mois au bout des 12 mois . Les 6 mois en question ont été payés, mais ce dernier a à peine travaillé pour deux mois et à été limogé.

Dans son élégance habituelle, le promoteur de satellite FM a passé l'éponge sur cette ardoise qu'il aurait pu réclamer. Ce cliché montre bien que MESSE a été traité comme un roitelet. Les chemises blanches aux col déchiré, ont cédé la place à des costumes cravates dignes d'un directeur des rédactions du groupe l'Anecdote. Les ALOBIDA de la brique, ont été remplacés par des senteurs des grandes marques qui jalonnent les champs Élysées, LA VIE ÉTAIT BELLE. Que dire alors du rendement ? Le seul exploit réussi par ce dernier dans cette entreprise, c'est celui d'avoir dénaturé le journal l'Anecdote. Les abonnés et les lecteurs ne reconnaissaient plus leur tabloïde.

Entre des productions qui se situaient aux antipodes de la ligne éditoriale, la gestion financière opaque, les mœurs peu recommandables, on était loin des attentes du PRÉSIDIUM. Le comble, C'est surtout ces absences répétées. Le sieur MESSE abandonnait régulièrement son poste pour aller « attaquer » dans les écoles supérieures privées où il reçoit un salaire de catéchiste. Etienne NTSAMA avait raison ... "toutes les mains ne sont pas faites pour compter l'argent". Oui Xavier, les résultats n'ont pas été atteints.

Ton arrivée au groupe Anedocte n'est ni plus ni moins qu'un FLOP, je dirai même un gros FLOP. En dehors des plaisirs éphémères que tu as soutirés aux petites stagiaires sans leur consentement, ton passage au groupe l'Anecdote a été un coup d'épée dans l'eau, nul, néant, zéro, stérile, infertile, en gros INUTILE.

Au lieu de pleurnicher, de te lamenter après la décision du JUGE que tu as traité de tous les noms d'oiseaux (outrage à magistrat), tu devrais faire une introspection, car avec AMOUGOU BELINGA, tu avais au moins la chance de devenir HOMME. un homme qui se marie, a des enfants et construit un avenir.

Mais tu as choisi la débauche, l'esbroufe et la mendicité. Que n'a-t-on pas entendu au sujet de MUTATIONS dans vos dires, et pourtant aujourd'hui, le Jeune DP GEORGES ALAIN BOYOMO, a redonné vie et une âme au quotidien MUTATIONS.

Visiblement le problème c'était toi. JEAN PIERRE AMOUGOU BELINGA t'as donné une chance que tu as gâchée, tes larmes peuvent remplir un fleuve, mais ne te ramèneront jamais au GROUPE Anedocte. Sois SAGE, viens demander PARDON à TON BOSS, c'est la seule manière pour toi de sortir honorablement de cette gadoue judiciaire dans laquelle tu t'es engagé. Même le tonitruant sapack était venu faire amende honorable à sa sortie de taule.

AMOUGOU BELINGA est un LION, un lion ne bagarre pas avec les souris..